

Action sociale infos

Mai 2021

La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur



A LA UNE

Les journées de la sécurité routière au travail

Après la récente campagne célébrant la vie, réalisée par Arnaud Desplechin et destinée au grand public, la délégation à la sécurité routière (DSR) s'adresse aux employeurs. En effet, chaque année les journées de la sécurité routière au travail ont pour but de sensibiliser ceux-ci et par conséquent leurs collaborateurs au risque routier dans le cadre professionnel.

Ces journées se dérouleront à distance compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie mais les ressources mises à disposition par la DSR sur son site Internet sont riches et nombreuses afin d'atteindre chacun, quel que soit son mode de transport et son usage de la route :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>



> **Chaque agent** pourra vérifier ses connaissances et son matériel au travers des check-lists consacrées à la voiture, au vélo et même à la trottinette, réviser son code, se tester dans des quiz et sur des simulateurs. Il sera par exemple possible de se rendre compte du temps d'inattention et de la distance parcourue lors de la lecture d'un SMS au volant...

> **Chaque employeur** prend ainsi conscience que la quête de performance de ses collaborateurs ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. C'est pourquoi face à ce constat le ministère de l'Intérieur se mobilise en faveur de la sécurité de ses agents sur les routes.

> **En tant que relais d'information au sein de votre structure**, vous trouverez sur le site Internet des journées de la sécurité routière au travail, tous les supports qui vous permettront de diffuser les messages de cette campagne et de développer une culture partagée de la sécurité routière.

> **En tant qu'agent**, vous pouvez vous former par vous-même sur des supports dédiés et intégrer par conséquent les bonnes pratiques qui garantiront votre sécurité sur la route.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

LES CONTRÔLES À FAIRE SOI-MÊME AVANT UN DÉPART

- LIQUIDE DE NETTOYAGE POUR LE PARE-BRISE
- ESSUIE-GLACES
- NIVEAU D'HUILE
- AMPOULES, CLIGNOTANTS, FEUX STOP ET PHARES
- LIQUIDE DE FREIN (QUAND C'EST POSSIBLE)
- LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT
- PRESSIION DES PNEUS (PENSEZ À VÉRIFIER ÉGALEMENT LA PRESSIION DE VOTRE ROUE DE SECOURS)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

90%
des informations nécessaires à la conduite
passent par la vue.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Chaque année en France,
l'alcool est en cause dans
30% des accidents mortels.



Journées de la sécurité routière au travail : trois questions à Charles Piroux, coordonnateur national des inspecteurs santé et sécurité au travail

Qu'est-ce que le risque routier professionnel ?

La prévention en matière de sécurité routière est effectuée auprès des agents du ministère comme auprès des autres usagers de la route. Le risque routier est un risque professionnel que l'État en tant qu'employeur doit prendre en compte. Le rôle du chef de service est d'évaluer a priori le risque routier au même titre que les autres risques professionnels, ainsi que les moyens de prévention existants, et enfin d'en établir un plan de prévention venant en complément du document unique d'évaluation des risques professionnels. Cet état des lieux permet ensuite de proposer un plan d'actions dont l'objectif sera de mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention : modifications spécifiques de l'organisation du travail, campagnes de sensibilisation, formation, afin de réduire l'accidentalité des agents.

Les accidents de la route peuvent arriver dans trois situations :

- trajet domicile / travail ;
- conduite en mission pour des liaisons administratives notamment ;
- conduite opérationnelle dans le cadre des missions de police.

L'évaluation a priori du risque routier professionnel permet d'objectiver et d'orienter les prises de décision du chef de service vers la prévention.



Comment le ministère de l'Intérieur s'engage dans la prévention de ce risque ?

L'existence des plans de prévention de risque routier (PPRR) dédiés montre l'intérêt porté à ce risque en particulier, car il est, chaque année, en France, la première cause de mortalité au travail.

La délégation à la sécurité routière (DSR), intégrée au ministère de l'Intérieur, sensibilise par ces nombreuses campagnes de communication les agents, autant dans leur sphère privée que professionnelle.

Un haut-fonctionnaire à la sécurité routière est également nommé pour animer cette politique en direction des chefs de service et des agents du ministère de l'Intérieur dans le cadre de leurs spécificités métier. Placé au sein de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel

de la direction des ressources humaines, cette fonction est actuellement occupée par Marianne-Frédérique Pussiau, adjointe à la sous-directrice.

Quelles sont les évolutions récentes de l'utilisation de l'espace public routier sur lesquelles une vigilance particulière est requise ?

Les modes de transports se sont diversifiés avec un développement des mobilités durables : vélo, trottinettes qui nécessitent une adaptation des PPRR. Les nombreux messages diffusés actuellement à toute la population ont un impact également sur les agents dans le cadre de leurs trajets domicile/travail.

Le télétravail déployé pendant la crise sanitaire peut aussi réinterroger l'organisation de l'activité et la réduction durable des déplacements professionnels, lorsque cette possibilité est compatible avec les missions exercées.

Pour en savoir plus :

http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/images/documents/Fichier/sante-securite-travail/Plan_de_prevention_du_risque_routier_web.pdf
<https://www.inrs.fr/risques/routiers/ce-qu-il-faut-retenir.html>

0800 738 314 : le numéro d'aide psychologique

Difficulté personnelle ou professionnelle, angoisse liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ? Un psychologue est là pour vous soutenir.

0 800 738 314

Service & appel gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Appels anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Accessibles 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7

Une plateforme accessible en ligne : www.pros-consulte.com

Possibilité de télécharger de son smartphone une application Pros-Consulte.

Retrouvez la documentation sur le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique « Actualités » :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>



Le webinaire des responsables d'action sociale dans les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) : nouveaux participants, nouvel outil !

Le 7 avril dernier s'est tenu un webinaire dans le cadre de la mise en place des nouveaux SGCD qui réunissait les responsables des services d'action sociale dont 40 % viennent de prendre leur poste.

L'outil retenu pour son organisation a permis à chacun de se connecter de son poste Noémi en plus des salles dotées de visioconférence, de poser toutes ses questions au travers d'un Tchat et d'obtenir des réponses sur les temps d'échange.

Cette rencontre a permis aux responsables des bureaux de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (DRH) et de la sous-direction de la prévention de l'accompagnement et du soutien (DRCPN) d'exposer les nombreuses thématiques essentielles à l'exercice des missions d'un responsable d'action sociale :

- l'activité des commissions locales d'action sociale,
- l'harmonisation de l'aide à la restauration,
- le logement et l'enfance dont la facilitation de l'accès à la propriété et le prêt sérénité études,
- le financement des politiques sociales dont la gestion des crédits d'action sociale 2021,
- l'hygiène et la sécurité au travail, le handicap, les réseaux des professionnels de soutien et la qualité de vie au travail,
- les outils de communication dont l'intranet et la lettre bimensuelle d'information de l'action sociale.

Les participants ont manifesté leur satisfaction quant aux nombreuses informations apportées et souhaitent que ces échanges soient régulièrement réitérés sous cette forme.





Journée prévention santé (JPS) à la DDSP de Niort

Le 30 mars 2021, une JPS a été organisée par la DRCPN en lien avec les partenaires mutualistes (Intériale et MGP) et la fédération sportive de la Police nationale (FSPN) à la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) des Deux-Sèvres (Niort).

Cette journée était organisée autour de 8 ateliers (bilan alimentation, analyse de la composition corporelle, dépistage du stress, prévention routière, activité sportive, technique de récupération brève, sophrologie et ergonomie sur poste de travail).

La veille, une session spécifique était proposée aux « nuiteux ». Outre une séance de sophrologie, divers conseils leur ont été prodigués pour mieux récupérer en adaptant les cycles de repos et de sommeil et leur permettre de s'alimenter de manière cohérente.

On compte 148 participations aux différents ateliers (49 effectifs de la DDSP au total). Les fonctionnaires ont indiqué être satisfaits et ravis par l'organisation de cette journée permettant d'améliorer leurs conditions de travail.

Le service d'information et de communication de la police (SICOP) était présent sur l'évènement et a suivi un fonctionnaire de police sur les différents ateliers présentés au cours de la journée. Un article et une vidéo seront diffusés dans le prochain numéro de « Police Magazine ».



Renseignements : DRCPN/SDPAS/BPQVT/Pôle partenariats : Margareth Picart et Véronique Merlin - Tél. 01 80 15 46 81/48 49



Frais de garde d'enfant : depuis le 1^{er} mai, des aides renforcées !

Depuis le 1^{er} mai 2021, dans le cadre de sa politique d'action sociale dédiée à l'enfance, le ministère de l'Intérieur a renforcé sa participation aux frais de garde d'enfant en étendant ses deux dispositifs CESU (chèque emploi service universel) pour les familles monoparentales et pour les couples **à tous les agents** (périmètre Police nationale, Secrétariat général, personnels civils de la Gendarmerie) dont les retraités avec enfants à charge, **affectés en France hexagonale et au sein des collectivités d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion)**. Cette aide est versée sous forme de chèques emploi service universel (CESU).

Le CESU garde d'enfant de 0 à 12 ans pour les familles monoparentales

Il concerne les fonctionnaires en situation de famille monoparentale dont les retraités.

La valeur forfaitaire de cette aide est de **300 euros par enfant et par an**, en année pleine.

Non soumis à condition de ressources, le montant attribué peut notamment varier en fonction de la reprise d'activité de l'agent (après une maternité) et/ou de la date anniversaire des enfants. Il est non imposable dans la limite de 1 830 euros par an et par foyer et cumulable avec toutes les aides existantes, notamment le CESU 0-6 ans du ministère de l'action et des comptes publics. Ce CESU constitue un véritable soutien à la vie familiale.

Le CESU garde d'enfant de 6 à 12 ans pour les couples

Ce dispositif destiné aux couples prend quant à lui en charge les frais de garde des enfants âgés de 6 à 12 ans. Il concerne également tous les personnels du ministère de l'Intérieur dont les retraités.

Cette aide forfaitaire de **200 euros par enfant et par an**, en année pleine, est délivrée **sans condition de ressources** et se cumule avec les aides légales existantes versées par la CAF. Elle participe au financement des différents modes de garde périscolaire des enfants de 6 à 12 ans.

Comment ça marche ?

Le marché des chèques emploi service universel du ministère de l'Intérieur a été confié à la société DOMISERVE qui a en charge d'adresser les titres de paiement CESU aux familles qui en font la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter DOMISERVE au **01 78 16 13 33** (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00 ou sur le site Internet dédié :

www.domiserve.com/cesu-mi

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Intranet de l'action sociale / Enfance / Les chèques emploi service universel : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/petite-enfance/12-les-cheques-emploi-service-universel>





Impôts 2021 : comment faire sa déclaration de revenus ?

Depuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire votre déclaration de revenus de 2020. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus en ligne est obligatoire, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier. Les foyers éligibles à la procédure automatisée n'ont pas à remplir de déclaration, elle est automatiquement validée après les vérifications effectuées par l'administration fiscale.



Qui doit faire une déclaration ?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous résidez et avez une activité professionnelle principale en France ;
- vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents ;
- vous résidez à l'étranger mais vos revenus sont de source française.

Comment déclarer vos revenus en ligne ?

• **Si vous possédez déjà un numéro fiscal**, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>) et suivre les étapes suivantes :

- > connectez-vous à votre espace particulier ;
- > munissez-vous de votre numéro fiscal (mentionné sur votre dernier avis d'imposition) et de votre mot de passe ;
- > sélectionnez la rubrique déclarer ;
- > remplissez les catégories de revenus et charges vous concernant.

• **Si vous ne possédez pas de numéro fiscal**, vous pouvez le demander auprès de votre service des impôts des particuliers au guichet ou à partir d'un formulaire disponible à la rubrique contact du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>)

- > Vous êtes un particulier > Votre demande concerne l'accès à votre espace particulier
- > Je n'ai pas de numéro fiscal.

Pour en savoir plus : Source : [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

<https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/minisite/declaration/je-declare-mes-revenus-en-ligne.html>


Vous avez des difficultés à payer vos impôts ? Des solutions existent...

Baisse ou perte de revenus liée à la crise sanitaire, maladie, divorce... Les accidents de la vie peuvent vous amener à ne plus pouvoir régler votre impôt sur le revenu, votre taxe d'habitation ou votre taxe foncière à l'échéance. Savez-vous que vous pouvez demander, à titre exceptionnel, un délai ou un étalement de paiement ou même une remise gracieuse à l'administration fiscale sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier>

En cas de difficultés financières, vous pouvez vous tourner vers les assistants du service social du ministère de l'Intérieur présents au plus près de vos services.

Qui contacter ?

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/180-le-service-social-des-personnels>



Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?

Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?

Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom, votre position administrative : en activité ou en retraite.

Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » bimensuelle et « Acturetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

Les élections départementales et régionales 2021 sont reportées aux 20 et 27 juin 2021

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales sont reportées aux 20 et 27 juin 2021 pour le renouvellement :

- des conseils départementaux ;
- des conseils régionaux ;
- des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction qui avaient été élus en mars 2015 sont prolongés jusqu'à juin 2021.

Pour en savoir plus : Source / [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit

Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux élections départementales, régionales et des assemblées de Corse, Guyane et Martinique le dimanche 20 juin 2021 ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Pour vérifier votre situation électorale, vous devez indiquer simplement :

- si vous votez en France ;
- le code du département et le nom de la commune où vous pensez être inscrit ;
- vos nom et tous vos prénoms ;
- votre sexe et votre date de naissance.

Vous pourrez alors savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune que vous avez indiquée.

Pour en savoir plus : Source / [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

A noter : si vous n'êtes pas inscrit, ne tardez pas à en faire la demande car vous avez jusqu'au 14 mai 2021 (inclus) pour le faire (sauf cas particuliers). Pour vous inscrire, vous pouvez notamment utiliser ce téléservice.



ACTION SOCIALE

Le centenaire d'Orphéopolis (Orphelinat mutualiste de la Police nationale)



En 1921, trois policiers créent « l'orphelinat et la mutuelle de la Fédération des Polices de France et des Colonies ». Cent ans plus tard, cette petite structure lancée au Havre est devenue Orphéopolis, une entité qui regroupe deux mutuelles et une association présidées par Stéphane Boutelière.

La mission, elle, n'a pas changé : venir en aide aux familles de policiers endeuillées.

L'Orphelinat des débuts a laissé place à trois villages d'accueil à Agde, Bourges et Nancy. La palette des aides s'est étoffée pour offrir aux enfants qui ont perdu un, voire deux parents, la possibilité de grandir, d'étudier, de passer leur permis de conduire, de se loger, de voyager, de se lancer dans la vie active avec toutes les chances de s'épanouir.

Aujourd'hui, ce sont 3 200 orphelins qui sont accompagnés. Orphéopolis propose également à ses adhérents une couverture prévoyance et vient en aide aux familles de policiers qui traversent des moments difficiles. Une centaine de salariés, 130 000 donateurs et un réseau de 650 policiers bénévoles permettent à Orphéopolis d'offrir aux familles un soutien précieux.

Le ministère de l'Intérieur conclut avec Orphéopolis une convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens qui précise les différentes modalités de soutien accordés par l'administration dans le cadre général de l'activité de l'association.

Le centenaire sera ponctué d'événements tels que la réalisation d'un livre, d'un film, le lancement d'un concours « Créez l'œuvre d'art des 100 ans d'Orphéopolis » et l'organisation d'un week-end à destination des orphelins en octobre 2021 aux 2 parcs « Disneyland ».

Pour en savoir plus :

Orphéopolis / OMPN-assistance, OMPN-prévoyance, Les Œuvres d'Orphéopolis
44, rue Roger Salengro - 94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél. 01 49 74 22 22 - Courriel : contact@orpheopolis.fr
Site Internet : www.orpheopolis.fr



Le Domaine du Lac d'Aydat : réouverture le 8 mai !

Besoin de décompresser à l'air pur ? Réservez dès à présent votre séjour au Domaine du Lac d'Aydat, et venez vous déconfiner en toute sérénité dans cette magnifique région qu'est celle des volcans d'Auvergne !

L'équipe FJM du Domaine vous attend avec impatience et est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous rassurer sur votre séjour !

Votre semaine en mobile-home :

- « Classique » (4-6 pers.) à partir de **224 €***
- « Classique » (6-8 pers.) à partir de **287 €***
- « Confort » (6-8 pers.) à partir de **315 €***
- « Grand confort » (6-8 pers.) à partir de **469 €***

**Tarif en période verte. Il comprend la location en mobile-home pour 8 jours/7 nuits. Il ne comprend pas les boissons, les repas, les transports, les draps et linge de toilette, la taxe de séjour, les frais de dossier.*

Renseignements et réservation :

Parc résidentiel de loisirs « Le Domaine du Lac »

Chemin des Cratères - Sauteyras - 63970 AYDAT

Tél. **04 73 79 37 07** - Courriel : ledomainedulac@fondationjeanmoulin.fr

Retrouvez le Domaine du Lac et les autres centres de vacances de la FJM sur leur site Internet : www.fondationjeanmoulin.fr

Guide Vacances et Loisirs 2021 version papier sur demande à : fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr



Les inscriptions aux séjours jeunes été 2021 continuent !

Encore quelques places de disponibles pour les séjours jeunes de cet été !

Retrouvez notamment les séjours à l'étranger à Malte, en Grèce, en Angleterre* et en Espagne* pour vos ados de 14/17 ans.

**sous réserve de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 qui pourrait remettre en cause le départ des enfants - dans ce cas les sommes engagées seront intégralement remboursées.*

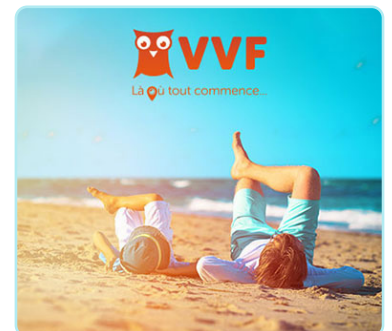
Retrouvez la sélection sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/>

Offre VVF été 2021 !

Jusqu'à 40 % de remise sur votre seconde semaine de vacances **en réservant au plus tard**

le 14 juin pour bénéficier de l'offre dont vous retrouverez les détails sur :

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/vvf/>



A tout âge : les gestes barrières nous protègent d'une contamination par la Covid-19

Lavage des mains simple et efficace en 30 secondes



1. Paume sur paume
Désinfection des paumes



2. Paume sur dos
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux



3. Doigts / Ongles
Désinfection des doigts et des ongles



4. Pouces
Désinfection des pouces



5. Poignets
Désinfection des poignets

Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique.


5 mai 2021 : Journée mondiale de l'hygiène des mains

<https://www.preventioninfection.fr/campagnes/journee-mondiale-de-lhygiene-des-mains/>
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/>

11 mai 2021 : Journée nationale du dépistage du cancer de la peau

<https://www.journee-mondiale.com/47/semaine-nationale-de-depistage-du-cancer-de-la-peau.htm>

28 mai 2021 : Journée prévention santé (JPS) au commissariat central de Brest

Elle sera organisée de 9 h 00 à 17 h 00, dans les locaux du commissariat central de Brest. Au programme de cette journée : animations et ateliers seront organisés par la DRCPN, en partenariat avec les mutuelles (Intérieure et MGP) et la fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

Ces actions offrent, dans un strict respect des gestes barrières, aux personnels de la police nationale une opportunité de s'informer sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique, de l'alimentation, de la gestion du stress avec des ateliers de sophrologie et de la sécurité routière dans le but de renforcer la prévention en matière de santé au travail.

Un module destiné aux travailleurs de nuit sera programmé la veille, le 27 mai à partir de 21 h 00.



Renseignements : DRCPN/SDPAS/BPQVT/Pôle partenariats :

Margareth Picart et Véronique Merlin - Tél. 01 80 15 46 81/48 49


DÉPART/ARRIVÉE
SDASAP DRH


Fatima Ezzahra MOUTII a pris ses fonctions à la section « actions insertion » au bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH).



Nathalie SIMON a pris ses fonctions en qualité de responsable à la Cellule d'écoute « Allo discri » en remplacement d'Isabelle Bosson.



Elise CARACCHINI a pris ses fonctions en qualité d'assistante de service social sur le site Lumière en remplacement de Michèle Besnier.